

Regards sur Anjou

Réaménagement de l'avenue de Chaumont

Projet pilote cet été



L'arrondissement compte investir au moins 100 000 \$ dès cet été pour mettre sur pied un projet pilote de réaménagement et de verdissement temporaire en vue de favoriser la revitalisation urbaine du Vieux-Anjou, notamment de l'avenue de Chaumont et de ses alentours.

Cet investissement fait suite aux efforts réalisés ces dernières années dans cette artère commerciale locale située au cœur d'un quartier résidentiel en plein essor et comprenant un noyau institutionnel important. Ainsi, entre 2010 et 2014, une piste cyclable a vu le jour à proximité, des bacs à fleurs ont été installés, un marquage de chaussée a été effectué pour indiquer les passages piétonniers, du mobilier urbain a pris place devant l'église afin de créer un espace convivial, etc.

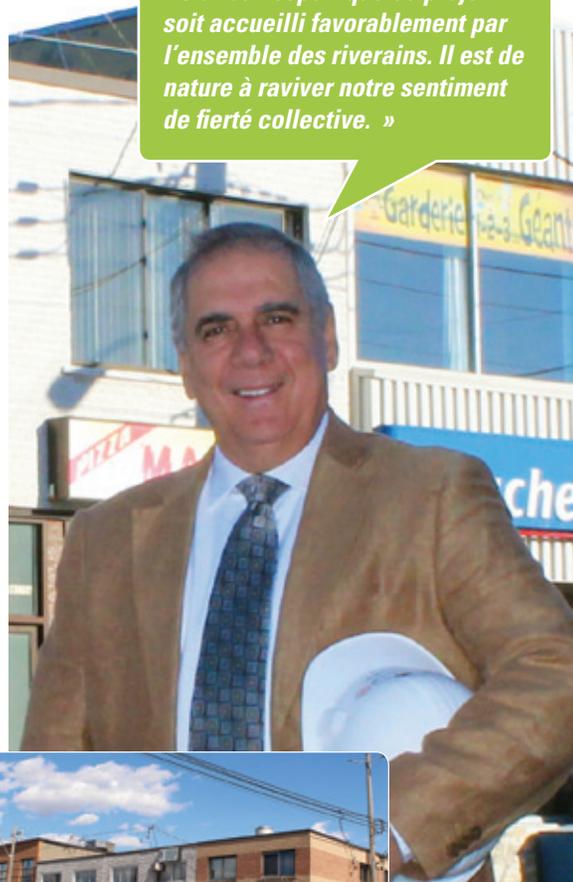
Cet été, afin de renforcer la vocation commerciale de l'avenue de Chaumont, l'espace piétonnier sera élargi de plus de trois mètres. Du mobilier urbain y prendra place, notamment une dizaine de bancs, des supports à vélo et des aménagements paysagers. Les commerçants seront encouragés à y installer aussi quelques tables de bistro.

Une nouvelle signalisation limitera le stationnement à deux heures maximum sur l'avenue de Chaumont devant les commerces et à trois heures à l'arrière des commerces pour privilégier la clientèle. Les citoyens résidant au-dessus des commerces et les employés des établissements concernés devront se procurer une vignette les autorisant à se garer dans les stationnements publics à l'arrière des commerces.

À la fin de l'été, ces aménagements seront retirés et l'avenue redeviendra comme avant. Toutefois, si ces aménagements ont fait consensus auprès des usagers (piétons, cyclistes et automobilistes, mais aussi commerçants), l'arrondissement pourrait réaménager l'avenue de manière permanente.

À moyen et long terme, les travaux de verdissement dans ce secteur visent également à lutter contre l'effet d'îlot de chaleur engendré par la présence de sol goudronné et l'insuffisance de verdure.

« J'ai bon espoir que ce projet soit accueilli favorablement par l'ensemble des riverains. Il est de nature à raviver notre sentiment de fierté collective. »



PARTICIPEZ au programme de plantation d'arbres Plus de détails en page 2



Message de Luis Miranda

La saison des travaux est lancée



Chers Angevins et Angevines,

D'ici la fin de l'année 2015, Anjou investira plus de 5 millions de dollars en immobilisations pour financer des travaux d'aménagement dans l'arrondissement. Voici quelques-uns des travaux planifiés durant cette période pour lesquels des processus d'appel d'offres ont été lancés :

- réfection de rues et de trottoirs;
- rénovation de bâtiments, comme la fenestration à la bibliothèque Jean-Corbeil et la poursuite des travaux à l'aréna Chaumont;
- réaménagement dans certains parcs, en général cet automne pour ne pas nuire aux activités estivales.

À ces travaux s'ajoute l'acquisition de matériel roulant, entre autres, un balai de rue (que nous avons déjà reçu), un autobus pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ainsi qu'une scène mobile pour les spectacles et les événements.

Par ailleurs, afin de revitaliser l'avenue de Chaumont, un projet pilote comprenant des aménagements temporaires et du verdissement sur cette artère commerciale sera mis sur pied durant l'été. Si cet essai est concluant, un réaménagement plus permanent sera alors prévu en 2016.

Sachez que tout sera mis en œuvre pour limiter au maximum les inconvénients inévitables reliés à ces divers travaux dans l'arrondissement. J'encourage fortement la population, notamment les automobilistes, à faire preuve de patience à proximité des zones de travaux. Rappelons-nous que tous ces projets sont nécessaires pour maintenir nos infrastructures en bon état et améliorer la qualité de vie des Angevins.

Enfin, avec le retour d'une saison plus clémente, je vous convie à profiter au maximum du plein air dans nos parcs et à être plus particulièrement vigilants, en voiture ou à vélo, aux abords des écoles et des espaces verts près ou dans lesquels les enfants sont heureux de s'amuser à leur guise.

Tout en vous souhaitant une belle saison estivale à tous et à toutes, je vous rappelle que vous pouvez me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Deschamps Impression

Tirage
21 100 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Copyright 2015 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Inscription jusqu'au 5 juin

Le programme de plantation d'arbres est lancé

UN ARBRE POUR MON QUARTIER

Dans le cadre du *Plan d'action canopée* de la Ville de Montréal et de la campagne *Un arbre dans mon quartier*, l'arrondissement d'Anjou, en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI), offre la possibilité aux résidents d'Anjou d'acquérir et de planter sur leur terrain un ou plusieurs arbres. Ces nouveaux arbres permettront d'améliorer la biodiversité urbaine et d'accroître le couvert végétal.

L'arrondissement vous propose 17 variétés d'arbres, de 2 m de haut, constituées de 9 essences indigènes et de 8 arbres fruitiers. Les arbres indigènes sont : l'amélanchier du Canada, l'amélanchier laevis, le chêne à gros fruits, le chêne rouge, l'érable de l'amur, l'érable rouge, le lilas japonais, le noyer cendré et le noyer noir. Les arbres fruitiers sont : le cerisier Météor, le cerisier Stella, le poirier Luscious, le poirier Summercrisp, le pommier Malus Ginger Gold, le pommier Liberty, le prunier italien et le prunier Mont-Royal.

Les citoyens souhaitant se procurer un ou plusieurs arbres à 25 \$ l'unité pour les arbres indigènes et à 35 \$ pour les arbres fruitiers peuvent s'inscrire jusqu'au 5 juin en appelant à la Direction du développement du territoire au 514 493-8086. Le paiement de l'arbre devra être effectué au 2^e étage du 7171, rue Bombardier au plus tard une semaine après la commande. Les cartes de débit et de crédit ou le paiement en espèces seront acceptés. Toute réservation non payée sera annulée.

La prise de possession des arbres aura lieu le samedi 20 juin, de 8 h à 14 h dans le stationnement de la mairie d'arrondissement d'Anjou (7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine). Veuillez apporter votre reçu comme preuve d'achat. Une quantité de champignons mycorhiziens et du compost seront fournis avec l'arbre.

Une fiche technique sur chaque espèce d'arbres et d'autres informations sont accessibles sur le site Internet de l'arrondissement. Pour y accéder, cliquez sur le logo *Un arbre pour mon quartier* que vous trouverez en page d'accueil.



Planter un arbre, c'est améliorer notre qualité de vie et notre environnement. Participez!

Jardins communautaires

Des jardinets sont encore disponibles. Faites vite pour en réserver un.
Renseignements : 514 493-8200.



Bonne fête des Mères

Le dimanche 10 mai, c'est la fête des Mères. Les élus, la Direction et le personnel de l'arrondissement souhaitent à toutes les mamans une belle journée entourées de leurs proches à qui elles ont toujours donné sans compter. Que ce dimanche soit l'occasion de vous laisser gâter à votre tour.



Andrée Hénault
Samedi 9 mai

Bureau du citoyen

Rencontres sans rendez-vous de 9 h à midi à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet relatif à la vie municipale et faire vos demandes ou vos commentaires.



Gilles Beaudry
Samedi 23 mai

Jour férié Journée nationale des patriotes

Les bureaux administratifs ainsi que les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou seront fermés le lundi 18 mai. Bon congé à toutes et à tous.

Vos élus, toujours disponibles

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement les **mardis 5 mai et 2 juin**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8004.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019



Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville
514 493-8010



Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017

Eau potable et eau de pluie

La patrouille bleue est de retour

Du 6 au 30 mai, des jeunes sillonneront l'arrondissement pour rencontrer les citoyens afin de leur proposer des solutions pratiques pour économiser l'eau potable et récupérer l'eau de pluie. Ils parleront aussi de la réglementation en vigueur et rappelleront les périodes d'arrosage autorisées.

Cette année, la patrouille bleue sensibilisera plus particulièrement la population à la gestion des eaux de pluie, notamment à l'orientation à donner aux gouttières en vue de réduire les eaux de ruissellement acheminées vers les égouts. Elle fournira également des informations, par exemple, sur les mesures de protection contre les refoulements et sur les gestes simples qui permettent d'éviter le gaspillage de l'eau potable, comme le fait d'opter, à l'intérieur de la maison, pour des appareils à faible consommation d'eau.

Procurez-vous un baril de récupération d'eau de pluie ou un composteur domestique



Soucieux de préserver l'environnement, l'arrondissement d'Anjou subventionne en partie l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie et d'un composteur domestique par famille. Ainsi, ces contenants sont vendus respectivement 50 \$ et 40 \$ (avant taxes). Les citoyens intéressés sont priés de se présenter à l'édifice du 7171, rue Bombardier (1^{er} étage) munis d'une preuve de résidence. Aucun remboursement ou échange possible. Se les procurer fait une grande différence!

Le baril permet d'économiser l'eau potable (arrosage des jardins, nettoyage extérieur, etc.). Le composteur permet de détourner environ 40 % des matières habituellement envoyées au site d'enfouissement, soit presque la moitié des ordures.



Distribution gratuite de compost

Cette année encore, l'arrondissement d'Anjou vous invite à vous procurer du compost gratuitement :

- **les samedi 9 et dimanche 10 mai, de 8 h à 18 h**, au Complexe environnemental de Saint-Michel. Situé au 2235, rue Michel-Jurdant, accès par le prolongement nord de la rue d'Iberville;
- **le lundi 11 mai de 8 h 30 à 16 h**, stationnement du parc Lucie-Bruneau (7051, avenue de l'Alsace);
- **le mardi 12 mai de 8 h 30 à 16 h**, stationnement du parc des Roseraies (7070, avenue de la Nantaise);
- **le mercredi 13 mai de 8 h 30 à 16 h**, stationnement du parc Roger-Rousseau (angle boulevard de Châteauneuf et avenue Rondeau).

Apporter une preuve de résidence, une pelle et des contenants solides pour recueillir le compost en vrac. Aucune aide sur place.



Développement durable

Pour une pelouse en santé

L'utilisation des pesticides étant strictement interdite à Anjou, voici quelques conseils tirés du Carnet horticole du Jardin botanique de Montréal pour conserver votre pelouse en santé :

- Tondez haut (jamais moins de 7,5 cm), souvent, et laissez les rognures au sol. Aiguissez régulièrement les lames de tondeuse.
- Arrosez en profondeur, seulement au besoin soit uniquement selon le degré de sécheresse du sol.
- N'arrosez jamais en plein soleil.
- Aérez la pelouse idéalement une fois par année, au printemps, l'air, l'eau et les engrais y pénétreront mieux.

- Terrautez avec du compost.
- Fertilisez avec des engrais naturels d'origine organique et minérale.
- Ensemencez les espaces dénudés en mai ou entre la mi-août et la mi-septembre pour éviter la prolifération d'herbes indésirables.

Une pelouse en santé peut supporter la présence d'un certain nombre de parasites. N'intervenez que lorsque les ravageurs et les maladies mettent vraiment la santé de la pelouse en péril. Pour en savoir plus, consultez le site Internet ville.montreal.qc.ca/jardin/carnet.



Où, quand et comment arroser?



Rappelons que le règlement sur l'usage de l'eau potable stipule que l'arrosage par asperseur amovible ou par boyau poreux des pelouses, des haies, des arbres, des arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de 20 h à 23 h et que l'arrosage

au moyen d'un système d'arrosage automatique est autorisé la nuit entre 3 h et 6 h, lorsqu'il ne pleut pas et uniquement comme suit :

- un jour pair pour l'occupant d'une adresse paire;
- un jour impair pour l'occupant d'une adresse impaire.

En revanche, l'arrosage manuel peut être fait à toute heure s'il ne pleut pas. Il est également permis d'arroser, tous les jours, à l'aide d'un asperseur amovible, d'un boyau poreux ou d'un système d'arrosage automatique une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pendant une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou de pose de tourbe.

Prévention

Trois nouveaux défibrillateurs



À la suite d'une demande faite par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, l'arrondissement a reçu gratuitement trois défibrillateurs externes automatisés (DEA) destinés au Centre communautaire d'Anjou, au Centre Roger-Rousseau et à l'édifice du 7500, avenue Goncourt. Installés dans un boîtier clairement identifié, ces appareils permettent de porter secours rapidement aux victimes d'un arrêt cardiaque.

Ce don de trois DEA s'inscrit dans le cadre du *Programme national d'accès public à la défibrillation*, conçu par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada et soutenu par l'Agence de la santé publique du Canada. Ce programme vise, en effet, l'installation gratuite de défibrillateurs dans les lieux publics canadiens.

Ces appareils s'ajoutent à ceux dont l'arrondissement d'Anjou disposait déjà dans les arénas Chaumont et Chénier, au Centre communautaire d'Anjou et au complexe sportif de l'École secondaire d'Anjou.

Mentionnons que des employés municipaux et des responsables d'organismes de loisirs qui fréquentent régulièrement ces locaux ont reçu une formation afin que le plus de personnes possible par centre sachent s'en servir et deviennent des ressources pour intervenir au besoin (malaise cardiovasculaire).

Brocante communautaire

Attribution d'un emplacement

LE MARDI
26 MAI

Le super samedi de brocantes, qui comprend la brocante communautaire et la brocante maison, aura lieu le 13 juin, de 9 h à 16 h. En raison de la quantité limitée d'emplacements alloués dans le stationnement de la mairie d'arrondissement lors de la brocante communautaire, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) procédera à un tirage au sort pour l'attribution des places. Seuls les Angevins possédant une carte de citoyen valide et une preuve de résidence (permis de conduire, facture de services publics) seront éligibles.

Le tirage au sort se déroulera, au sous-sol du 7500, avenue Goncourt, de la façon suivante : le mardi 26 mai, de 19 h à 19 h 30, la DCSLDS remettra des coupons de tirage aux personnes présentes, à raison d'un coupon par adresse. Par la suite, à compter de 19 h 35, elle tirera au sort les 100 premiers numéros. Seules ces personnes auront droit à un emplacement.

Renseignements sur ces brocantes : consulter le Répertoire d'activités printemps-été 2015 de l'arrondissement d'Anjou.

Les Ateliers-Soleil

Places disponibles

À noter qu'il est encore possible d'inscrire votre enfant au camp de jour Les Ateliers-Soleil. Le formulaire d'inscription est accessible en ligne au www.ville.montreal.qc.ca.

Changements de lieux des activités

Cet été, contrairement à ce qui est indiqué dans le *Répertoire d'activités printemps-été 2015* qui a été distribué au début avril, les activités se tiendront aux endroits suivants :

Pour les 5 à 12 ans

- École Wilfrid-Pelletier
8301, boul. Wilfrid-Pelletier

- École des Roseraies
6440, boul. des Galeries-d'Anjou

- Centre de services aux entreprises Pointe-de-l'Île
7741, av. du Ronceray (en remplacement de l'école Chénier)

Pour les 5 à 14 ans

- École Saint-Joseph
7725, av. Des Ormeaux (en remplacement de l'école Cardinal-Léger)

- École Jacques-Rousseau
7455, rue Jarry Est

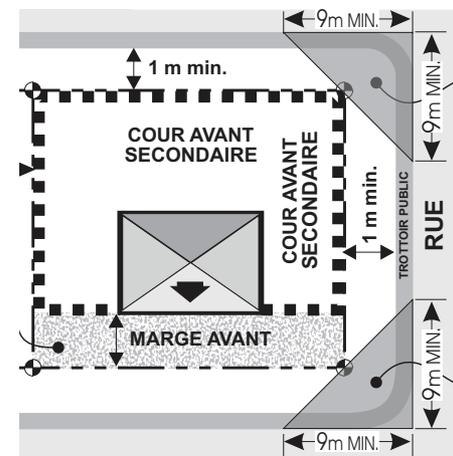
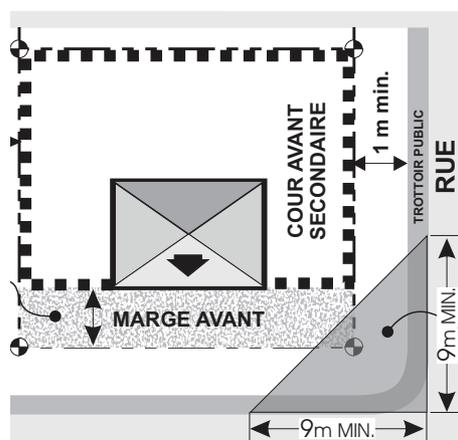
Réglementation

Respectez le triangle de visibilité à une intersection



Pour assurer la sécurité des usagers (automobilistes, cyclistes et piétons), sur un terrain situé à une intersection, aucun objet de plus de 1 m de haut, aucune clôture, aucun arbre ne doivent être installés dans le triangle de visibilité.

Deux des côtés de ce triangle sont formés par les deux chaussées qui se croisent. La longueur minimum de chaque côté est de 9 m à partir de l'intersection. Le troisième côté du triangle est la ligne droite réunissant les extrémités des deux premiers côtés.



De plus, rappelons d'autres normes relatives aux clôtures et aux haies.

- Elles doivent être implantées à au moins 1 m de tout trottoir public et à 1,5 m de toute borne d'incendie, au-delà de la marge avant située en façade principale, et ne doivent pas empiéter dans l'emprise de la rue.
- Elles doivent respecter les hauteurs maximales suivantes :
 - la clôture ne doit pas dépasser 1,80 m;
 - la haie ne doit pas excéder 1 m de haut en cour avant (façade principale) et 1,80 m sur les lignes latérales et arrière.
- Les matériaux, comme le bois peint, verni ou teint de couleur unique, le métal de fabrication industrielle ou le plastique sont permis. Les clôtures peuvent être ajourées ou non.

Communiquez toujours avec le comptoir d'accueil des permis au 514 493-5115 avant de procéder à leur installation. Vous vous assurez ainsi de respecter la réglementation en vigueur.



Abri d'auto permanent ou garage... des normes différentes

Plusieurs maisons comportent un abri d'auto permanent rattaché au bâtiment principal. Certains citoyens sont tentés de boucher les ouvertures de cet abri. Or, au-delà d'un certain seuil de fermeture, l'abri est considéré comme un garage dont la construction nécessite l'obtention d'un permis. Autrement dit, les normes relatives à un abri permanent et à un garage diffèrent.

Selon le règlement de l'arrondissement et le *Code de construction du Québec*, un garage est tenu de respecter des normes en regard des distances avec les limites de la propriété (ex. : 1,3 m minimum de la ligne latérale contre 0,45 m pour un abri), des matériaux utilisés, de la résistance au feu ou même de l'étanchéité aux vapeurs de carburant entre la maison et le garage. Un abri doit être ouvert sur au moins 60 % de sa superficie sur chacun des trois côtés.

Ainsi, avant de procéder à des travaux, renseignez-vous sur la réglementation en vigueur et sur la procédure d'obtention d'un permis en appelant le comptoir d'accueil des permis (7171, rue Bombardier, 2^e étage) au 514 493-5115.

Collecte de branches de feuillus (sur demande)



JOURS DE COLLECTE
 Les mercredis entre 7 h et 19 h
 6 et 20 mai
 3 et 17 juin
 1^{er}, 15 et 29 juillet
 12 et 26 août
 9 et 23 septembre
 7 et 21 octobre
 11 novembre

À noter que les branches peuvent être ramassées dans un délai de 4 jours selon l'achalandage. Séparer les collectes de branches de feuillus et de résidus verts permet de lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne. En effet, la **réduction des branches en copeaux sur place** a pour effet de détruire les larves d'insectes et les insectes. La collecte de branches de feuillus se tiendra de mai à novembre, sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

Branches acceptées

- les branches de feuillus (frêne, bouleau, érable, orme d'Amérique, chêne, hêtre, tilleul d'Amérique, lilas, etc.)

Matières refusées

- les souches et les troncs d'arbres
- les racines (font l'objet de la collecte des résidus verts)
- les branches de conifères (font l'objet de la collecte des résidus verts jusqu'à 1 m de long et 5 cm de diamètre maximum et peuvent être apportées à l'un des écocentres de Montréal)
- les branches coupées par une entreprise privée (qui doit en disposer elle-même)

Règles à suivre

- s'assurer que le diamètre du tronc n'excède pas 20 cm (8 po), soit la capacité maximale de la déchiqueteuse
- déposer les branches après 19 h la veille de la collecte
- ne pas les attacher
- mettre le côté coupé vers la rue
- s'assurer que le volume maximum est de 4 m³ par adresse

Point de collecte

Les branches de feuillus devront être déposées en face de la propriété, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci. **Elles seront déchiquetées sur place.**

Pour vous en départir, **communiquez** avec le bureau Accès Anjou **au plus tard le lundi précédant la date de la collecte au 311.**

Collecte des résidus verts

Une façon efficace de diminuer la quantité de matières enfouies



JOURS DE COLLECTE
 Les mercredis
 6 et 20 mai
 3 et 17 juin
 1^{er}, 15 et 29 juillet
 12 et 26 août
 9 et 23 septembre
 7 et 21 octobre
 11 novembre

Le tiers de nos déchets étant constitué de matières organiques, la collecte des résidus verts permet de valoriser et de transformer ces matières en compost. En prenant part à cette collecte, vous protégez notre environnement.

Résidus verts acceptés

- les résidus de nettoyage de jardins, de potagers et d'arbres fruitiers
- les rognures de gazon (bien que l'herbirecyclage soit fortement encouragé)
- les branches de conifères (1 m de long et 5 cm de diamètre maximum)
- les feuilles mortes

Matières refusées

- la terre et la pierre
- les branches de feuillus (font l'objet d'une collecte distincte)
- les souches et les troncs d'arbres
- les résidus alimentaires
- la litière d'animaux

ATTENTION!

Afin de lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne, les branches de feuillus doivent être ramassées à part des résidus verts.

Contenants acceptés

- les contenants rigides réutilisables
- les sacs en papier

Points de collecte

Collecte sur rue

Les contenants doivent être déposés devant le bâtiment, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci, après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.

Écocentres

Les résidus verts peuvent être apportés à l'un des écocentres de Montréal.

Visitez le site ville.montreal.qc.ca/ecocentres.

Renseignements : 311 ou ville.montreal.qc.ca/rv



Déchiquetage de documents personnels

Service gratuit le 9 mai

L'arrondissement d'Anjou offre aux citoyens un service de déchiquetage gratuit des documents personnels le samedi 9 mai. En plus de documents confidentiels imprimés (déclaration de revenus, relevés bancaires, etc.), la compagnie Shred-it, mandatée à cet effet, détruit également tout document en plastique ou utilisant d'autres supports. La destruction s'exécute devant vous en toute sécurité et de façon confidentielle dans le respect de l'environnement. À noter qu'une preuve de résidence sera exigée.

Un camion de déchiquetage sera sur place :

- de 9 h à 12 h dans le stationnement de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine;
- de 13 h à 16 h au parc Lucie-Bruneau, 7051, avenue de l'Alsace.

Ce service sera également offert en septembre.

Renseignements : 311.



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

HORAIRE D'ÉTÉ

À compter du samedi 30 mai, les heures d'ouverture seront :

- Lundi de 10 h à 20 h
- Mardi de 12 h à 20 h
- Mercredi de 12 h à 20 h
- Jeudi de 10 h à 18 h
- Vendredi de 10 h à 18 h
- Samedi de 10 h à 17 h
- Dimanche de 13 h à 17 h

Montrez des chansons et des comptines à votre enfant.



Activités jeunesse

Brico-Fêtes

Pour les 7 à 12 ans

Fête des Mères

Bibliothèque Jean-Corbeil : samedi 9 mai, à 14 h

Bibliothèque du Haut-Anjou : mercredi 6 mai, à 16 h

Fête des Pères

Bibliothèque Jean-Corbeil : samedi 6 juin, à 14 h

Bibliothèque du Haut-Anjou : mercredi 3 juin, à 16 h

Quoi de mieux pour un enfant que de préparer un cadeau pour ses parents en laissant aller son imagination. Ces bricolages attendrissent, à coup sûr, leurs parents pour le plus grand plaisir des enfants.

Activités adultes

Service d'écrivaine publique

Tous les mardis, de 13 h à 16 h, jusqu'au 2 juin

Bibliothèque Jean-Corbeil

Vous avez de la difficulté à comprendre un formulaire, à écrire une lettre à votre propriétaire, à rédiger une carte de souhaits? L'écrivaine publique vous aidera à trouver les bons mots, en toute confidentialité. Ce service est une initiative du SAC Anjou, dans le cadre des ateliers Mot à Mot.

L'activité est également offerte sur rendez-vous. Dans ce cas, les personnes intéressées doivent téléphoner au 514 354-6526 pour convenir du moment propice.

Fête de la famille 2015

Dans le cadre de la Semaine québécoise des familles qui se tient du 11 au 17 mai sous le thème « Réconcilions travail et famille », l'arrondissement d'Anjou invite toute la population à la 12^e édition de la Fête de la famille. L'événement se déroulera le **samedi 30 mai, de 10 h à 15 h, dans le stationnement de la mairie d'arrondissement d'Anjou** (7701, boulevard Louis.-H.-La Fontaine) ou, en cas de pluie, à l'aréna Chénier (8200, avenue Chénier).

Cette journée est l'occasion de découvrir les services offerts par l'arrondissement d'Anjou et par le milieu associatif angevin dans une ambiance festive inoubliable. Apportez votre pique-nique.

Une foule d'activités gratuites

- Ateliers de maquillage et bricolage
- Animation
- Jeux gonflables
- Jeux de kermesse
- Kiosques d'information tenus par le personnel de l'arrondissement et par les organismes communautaires, sportifs, culturels et de loisirs
- Tirage de prix de participation
- Léger goûter proposé entre 11 h 30 et 12 h 30



Spectacle pour enfants

À 10 h 30, à la bibliothèque Jean-Corbeil (en cas de pluie à l'aréna Chénier)

Activité On bouge dans nos parcs!

Dès 10 h 30

Faites l'expérience de bouger en famille, à l'initiative de la Ville de Montréal pour des Angevins en forme et en santé. Prix de participation à gagner.



Le 30 mai, On bouge dans nos parcs!

En collaboration avec...

Service de transport gratuit

Pour se rendre au site de la fête, un service de transport par autobus sera disponible selon l'horaire décrit ci-dessous.

Départs en direction du stationnement de la mairie d'arrondissement

- Église Jean XXIII (7100, av. de l'Alsace) à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30
- Bibliothèque du Haut-Anjou (7070, rue Jarry Est) à 9 h 35, 10 h 35 et 11 h 35
- École des Roseraies (6440, boul. des Galeries-d'Anjou) à 9 h 40, 10 h 40 et 11 h 40
- Ancien Centre Chénier (8330, av. Chénier) à 9 h 50, 10 h 50 et 11 h 50
- Centre Roger-Rousseau (7501, av. Rondeau) à 9 h 55, 10 h 55 et 11 h 55

En cas de pluie seulement, heures de départ pour l'aréna Chénier

- Bibliothèque du Haut-Anjou à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30
- École des Roseraies (6440, boul. des Galeries-d'Anjou) 9 h 40, 10 h 40 et 11 h 40
- Bibliothèque Jean-Corbeil à 9 h 50, 10 h 50 et 11 h 50
- Centre Roger-Rousseau à 9 h 55, 10 h 55 et 11 h 55
- Église Saint-Conrad (sur de Chaumont, coin Des Ormeaux) à 10 h, 11 h et 12 h

Pour rentrer chez vous

Peu importe le site, les heures de départ de l'autobus bleu se feront à 12 h 30, 13 h 30, 14 h 30 et 15 h 30.

Merci à nos organismes partenaires!

Cette grande fête familiale est organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou en collaboration avec des organismes participants.

Renseignements : 514 493-8200 (jour) ou 514 493-8222 (soir et fin de semaine).

